

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour l'extension du dispositif de vidéo-protection de la Ville de Nouméa et demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

P.J. : - 2 projets de délibération
- 1 liste des implantations des caméras

Pour l'exercice 2018, l'Exécutif de la Ville de Nouméa a souhaité densifier la couverture en vidéo-protection du territoire communal, en inscrivant une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 100 millions F/CFP.

Cette nouvelle extension du dispositif de vidéo-protection portera sur 35 à 40 caméras supplémentaires afin d'améliorer la couverture des zones les plus sensibles de la Ville, d'assurer la protection des personnes et des biens dans les lieux où se produisent de nombreux faits de délinquance et d'incivilités, de renforcer la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, ainsi que la régulation et la surveillance du trafic routier.

Afin de réaliser cette extension conséquente dans les meilleurs délais, il a été décidé de scinder en deux étapes les travaux d'installation.

La première tranche porte sur l'acquisition de 20 caméras supplémentaires portant le nombre total de caméras à 95.

Une seconde tranche de 15 à 20 caméras sera programmée au second semestre 2018 après réalisation de l'étude technique préalable.

Le parc de vidéo-protection est actuellement composé de 75 caméras installées comme suit :

- 2009-2010 : acquisition de 11 unités,
- 2011- 2014 : 1^{ère} extension (27 caméras supplémentaires),
- 2016 : 2^{ème} extension (16 caméras supplémentaires),
- 2017 : 3^{ème} extension (21 caméras supplémentaires).

L'extension du dispositif de vidéo-protection de la Ville de Nouméa est justifiée par son efficacité et destinée à la surveillance de zones du territoire communal qui sont actuellement partiellement couvertes par la vidéo surveillance.

Pour l'acquisition de ces 20 caméras supplémentaires, la Ville de Nouméa sollicite du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) une subvention d'un montant de 29.000.000 F/CFP, selon un plan de financement prévu comme suit :

ANNEE	INTITULE OPERATION	FINANCEMENT TOTAL	PART ETAT (FIPD) 49.2 %	PART COMMUNE 50.8 %
2018	Extension du dispositif de vidéo-protection de la Ville de Nouméa.	59.000.000 XPF	29.000.000 XPF	30.000.000 XPF

Les travaux pourraient débuter fin août 2018 avec un objectif d'achèvement avant la fin du premier semestre 2019.

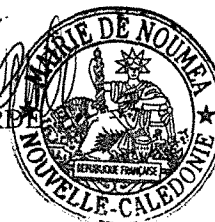
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'extension du dispositif de vidéo protection dont le coût est estimé à 59.000.000 F/CFP, d'habilitier le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres correspondant à cette extension pour un montant prévisionnel de 59.000.000 F/CFP et de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant de 29.000.000 F/CFP.

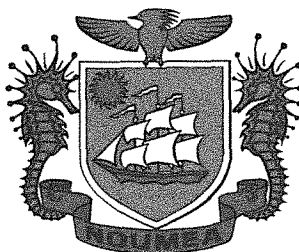
Tel est l'objet des deux projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 10 juillet 2018

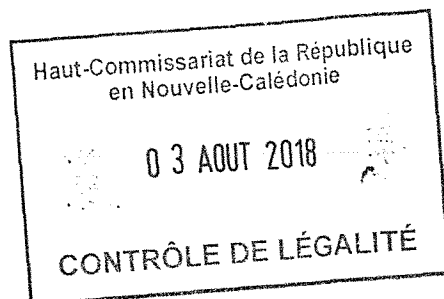
Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/607
autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'extension du dispositif
de vidéo-protection de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUIL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 1^{er} mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/146 du 10 juillet 2018,

La Commission Prévention et Sécurité entendue en séance du 17 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offre ouvert à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour l'extension du dispositif de vidéo-protection

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la fourniture de 20 caméras supplémentaires et la mise à niveau des outils informatiques du centre de visionnage

ARTICLE 3 /

Le coût prévisionnel de ce marché est estimé à 59.000.000 F/CFP.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :
 SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 D.F. (T.P.S.) - 2
 D.P.M. - 1
 H.C. (F.I.P.D.)
 AFFICHAGE - 1

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
 au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~ - 3 AOUT 2018
 et ~~notifié~~ publié le
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

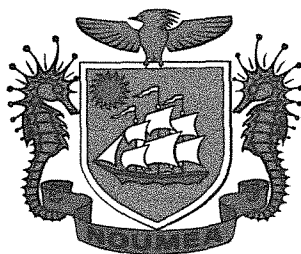
Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances

1ère EXTENSION 2018 (Mise à jour juin 2018)

N°	Secteur	Quartier	Emplacement
1	CENTRE	Centre ville	Place des cocotiers, à proximité de la fontaine céleste

2	SUD	Orphelinat	Ancre de Marine
3	SUD	Magenta	Parc des 5 Iles (Nord)
4	SUD	Vallée des colons	Parc des 5 Iles (Sud)
5	SUD	Baie des citrons	Angle legras/J. Garnier
6	SUD	Vallée des colons	Face à l'entrée du skate park de Sainte Marie
7	SUD	Magenta	Centre Aquatique Magenta
8	SUD	Port Plaisance	Rue J. Garnier à hauteur du centre commercial
9	SUD	Magenta	RDPT Magnier
10	SUD	Ouémo	Parc de Ouémo

11	NORD	Ducos industriel	RDPT Forest 2
12	NORD	Kaméré	Angle Rte 3 baies/renaud
13	NORD	Logicoop	Baie des Dames/Simonin/Marconi
14	NORD	Normandie	Zone Lyautey / Mouchet, Saint Quentin MMQ
15	NORD	Tina	Intersection Frouin / Cubbada / Matignon- piste cyclable
16	NORD	Rivière salée	A l'angle rue Chateaubriand
17	NORD	Vallée du tir	Angle Unger/Brisson, terrain SOTIRIO
18	NORD	Aérodrome	Haut de la rue Cherrier, prolongement Artigue
19	NORD	Aérodrome	Entrée de Green Valley, angle Cherrier/moreau
20	NORD	Tindu	Terrain sportif de Tindu



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 608

habilitant le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'extension du dispositif de vidéo-protection de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/146 du 10 juillet 2018,

La Commission Prévention et Sécurité entendue en séance du 17 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à solliciter une subvention de 29.000.000 F/CFP auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2018 pour l'extension du dispositif de vidéo protection de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

~~DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE~~ **31 JUL. 2018**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME
- 2 AOUT 2018
NOUMEA, LE**

Le Maire

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (T.P.S.)	- 2
D.P.M.	- 1
H.C. (F.I.P.D.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 10 AOUT 2018
et ~~publié~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances